



Cafés Hôtels Restaurants REVALORISATION DES SALAIRES ENCORE ET ENCORE ?

publié le 30/05/2011, vu 3252 fois, Auteur : [Presco RH](#)

Revalorisation des salaires minimaux de la CCN Hôtels Cafés et Restaurants au 1er janvier 2011, au 1er mai 2011 et peut être avec la nouvelle hausse du SMIC ...

La nouvelle grille de salaire applicable à partir du 1er mai 2011

La publication de l'arrêté d'extension de l'avenant n°13 du 12 janvier 2011 au journal officiel rend applicable la grille de salaires à toutes les entreprises et salariés du secteur des HCR à compter du 1er mai.

Le taux horaire minimum sera donc de 9,10 € à compter de cette date.

La revalorisation du SMIC au 1er juillet 2011 est confirmée par la ministre de l'Economie, Christine Lagarde. Cette hausse est liée à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation.

A tout comprendre et si on veut faire du prévisionnel dans le secteur CHR on peut laisser entendre que les minima conventionnels vont augmenter 3 fois pour 2011 :

- le 1 - 1
- le 1 - 5
- le 1 - 7

Petit bémol tout de même dans l'avenant 6 à la CCN CHR les partenaires sociaux n'ont pris que l'engagement d'ouvrir des négociations sur les salaires minimaux à chaque hausse du SMIC ; mais pas d'aboutir à un accord.

Il faut avouer que cela fait beaucoup pour le secteur :

- la mise en place de la mutuelle au 1er janvier 2011,
- le 28 avril 2011 signature de l'avenant au contrat d'avenir prévoyant que 60 000 emplois et 20 000 contrats d'apprentissage seront créés d'ici à 2015,
- le paiement de la prime TVA avec la paie de juillet 2011,
- le solde des jours fériés 2010 non compensés à payer avec la paie de juillet 2011

A SUIVRE...